



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative
CAR/277**

Le 30 juin 2009

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications
– **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Question UIT-R**

A sa réunion tenue le 29 mai 2009, la Commission d'études 5 des radiocommunications a adopté un projet de nouvelle Question UIT-R et a décidé d'appliquer la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 3.4) pour l'approbation des Questions dans l'intervalle qui sépare deux Assemblées des radiocommunications.

Compte tenu des dispositions du § 3.4 de la Résolution UIT-R 1-5, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 30 septembre 2009, si votre Administration approuve ou n'approuve pas la proposition susmentionnée.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de cette consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative. Si la Question est approuvée, elle bénéficiera du même statut que les Questions approuvées à une Assemblée des radiocommunications et deviendra un texte officiel attribué à la Commission d'études 5 des radiocommunications (voir: <http://www.itu.int/publ/R-QUE-SG05/fr>).

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

– Un projet de nouvelle Question UIT-R

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

Annexe

(Origine: Document 5/134)

PROJET DE NOUVELLE QUESTION UIT-R [LMS.SAC]/5

Systemes d'accès sans fil du service mobile terrestre fournissant des télécommunications à un grand nombre de capteurs ubiquitaires et/ou d'actionneurs dispersés sur des zones étendues

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que des progrès rapides sont actuellement réalisés dans le domaine des télécommunications sans fil afin de relier les capteurs et/ou actionneurs associés aux êtres humains, aux animaux et aux objets dans divers environnements;
- b) que les capteurs et/ou actionneurs pour les télécommunications sans fil devraient être simples, petits et peu onéreux afin de réaliser la société de réseau ubiquitaire;
- c) qu'il existe de nouvelles applications dans lesquelles les volumes de données sont faibles (par exemple données de mesure, informations de localisation et signaux de commande d'objet);
- d) que grâce aux télécommunications sans fil pour les capteurs et/ou actionneurs, un service peut être offert à une zone couvrant de nombreuses cellules et à un large éventail d'objets dans chaque cellule, du fait des caractéristiques de trafic des applications mentionnées au point c) du *considérant* ci-dessus;
- e) que la mobilité devrait être offerte concernant les télécommunications sans fil pour les capteurs et/ou actionneurs;
- f) que les télécommunications sans fil pour les capteurs et/ou actionneurs peuvent avoir lieu en l'absence de visibilité directe;
- g) qu'il est souhaitable de déterminer les caractéristiques types des systèmes d'accès sans fil du service mobile terrestre utilisés pour fournir des télécommunications à des capteurs et/ou actionneurs;
- h) que les systèmes d'accès sans fil utilisés pour fournir des télécommunications à des capteurs et/ou actionneurs peuvent aussi être utilisés dans des applications nomades et/ou fixes,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

1 Quelles sont les spécifications techniques et opérationnelles ainsi que les caractéristiques des systèmes d'accès sans fil du service mobile terrestre qui seront utilisés pour fournir des télécommunications à un grand nombre de capteurs et/ou d'actionneurs dispersés sur des zones étendues?

décide en outre

- 1** que les résultats des études susmentionnées devraient faire l'objet de Recommandations et/ou de Rapports;
- 2** que les études susmentionnées devraient être terminées d'ici à 2011.

Catégorie: S2